

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par an

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Mars

## L'IMPOT DES BOISSONS

On se préoccupe beaucoup en ce moment dans le public de la décision que prendra le Sénat relativement à l'impôt sur les boissons hygiéniques. On sait que la Chambre, voulant donner une sorte de satisfaction aux légitimes réclamations du pays, a modifié cet impôt qui, il faut bien le reconnaître, était profondément impopulaire. Il avait d'ailleurs cela de commun avec presque toutes nos charges publiques dont l'injustice est tellement manifeste que l'on s'explique difficilement qu'elles aient pu subsister jusqu'à ce jour, surtout sous un gouvernement démocratique.

On comprend que sous la monarchie censitaire, l'égalité des citoyens devant l'impôt soit demeurée une chimère. Ceux qui faisaient les lois ayant intérêt à alléger le plus possible la part du fardeau budgétaire qui pesait sur la classe à laquelle ils appartenaient, en faisaient retomber tout le poids sur les épaules des prolétaires. Voilà pourquoi nous voyons tant de taxes établies au rebours de la logique, du bon sens et de la plus élémentaire équité; voilà pourquoi notre système fiscal est un ramassis d'incohérences et de révoltantes injustices.

Parmi les impôts qui pèsent injustement sur le peuple, il n'en est certainement pas de plus odieux que ceux qui frappent les matières nécessaires à la vie; ils apparaissent aux yeux du penseur et du philanthrope comme un véritable crime de lèse-nature ou, si l'on aime mieux, de lèse-humanité. Imposer la nourriture, c'est retirer le pain de la bouche au pauvre, au travailleur, au producteur de la richesse nationale.

Voyez cette mère de famille qui vient acheter un peu de viande de boucherie pour son mari dont les forces sont épuisées par un rude labeur quotidien et pour ses enfants que rongé le rachitisme; elle a dépensé beaucoup d'argent pour obtenir en retour un volume bien modique de marchandise; c'est

que ce fisc et l'octroi ont prélevé chacun leur dîme odieuse sur ce maigre morceau de viande.

La même chose existe pour l'impôt sur les boissons. Aujourd'hui, grâce à cet impôt et aux droits d'octroi, l'ouvrier ne peut plus boire de vin. On lui vend sous ce nom des mixtures abominables où il n'entre pas un grain de raisin et qui corrodent son estomac, le débilitent et l'anémient. Ne pouvant boire du vin, parce qu'il est trop cher, il boit des alcools, et quels alcools! Chaque petit verre qu'il consomme est un véritable poison qu'il introduit dans son estomac et qui le tue petit à petit.

Et l'on s'étonne que la scrofule et le rachitisme fassent tant de victimes parmi les ouvriers des villes et des grands centres manufacturiers! Il ne peut guère en être autrement.

Sous le prétexte spécieux d'enrayer l'alcoolisme on a élevé les droits sur les alcools à un chiffre exorbitant. Obtiendra-t-on le résultat espéré? C'est plus que douteux. A notre avis, le meilleur moyen d'enrayer l'alcoolisme, c'est de mettre le prix du vin à la portée de toutes les bourses. Il n'est pas douteux que le jour où l'ouvrier pourrait consommer du vin sans obérer outre mesure son modeste budget, il boirait moins d'alcool et fréquenterait moins les marchands de vin, où sous le nom menteur de cognac on lui vend pour quelques sous des drogues immondes qui l'abrutissent au moral et l'étiolent au physique.

D'ailleurs, l'impôt sur les boissons tel qu'il est appliqué constitue une révoltante iniquité, car il lèse le principe de la proportionnalité de la façon la plus monstrueuse. En effet, la piquette du pauvre paie au fisc et à l'octroi des droits aussi élevés que les vins fins qui figurent sur la table du riche. Est-ce juste? est-ce équitable? N'avons-nous pas raison de dire que la plupart de nos impôts violent la plus élémentaire équité? Maintes fois, il est vrai, on a demandé que ces droits fussent répartis *ud valorum*, mais jamais cette proposition n'a été prise

au sérieux. On l'a toujours repoussée sous prétexte qu'il était impossible d'appliquer une taxe de cette sorte.

Le mieux serait de supprimer tous les droits sur les boissons dites hygiéniques, vins, bières, etc. Ainsi que les droits d'octroi qu'elles paient à leur entrée dans les villes. C'est le but que la Chambre avait entrevu et qu'elle s'était peut-être proposé. L'a-t-elle atteint réellement? Il est permis d'en douter. Le projet de réforme tel qu'il est sorti de ses délibérations laisse à désirer sous bien des points. Ainsi, par exemple, il laisse subsister les taxes d'octroi et accorde aux localités où cette institution existe le droit de la supprimer et de la remplacer par des centimes additionnels. Mais combien de villes prendront cette détermination? Le nombre en sera assurément très restreint, car en France nous restons volontiers enroulés dans la routine.

Quoi qu'il en soit, c'est déjà un progrès que la question de la réforme de l'impôt sur les boissons ait été posée devant la Chambre et que nos députés aient tenté, sinon de la résoudre, du moins d'introduire des améliorations dans le système en vigueur.

Il faut espérer que le Sénat, s'inspirant des mêmes idées et comprenant, lui aussi, qu'il est urgent de mettre enfin un terme aux révoltantes injustices qui pèsent si lourdement sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, ratifiera ces décisions de la Chambre, d'autant plus qu'on ne voit pas quelles objections sérieuses on pourrait opposer à la réalisation de ces réformes attendues depuis si longtemps par l'opinion publique, parce qu'elles répondent à un réel besoin.

J. QUERCYTAÏN.

## Le Procès en corruption

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Interrogatoire de M. de Lesseps

A 3 h. 1/2 l'audience est reprise et continue ainsi :

— Le garçon de jeu...  
— Vous le connaissez?  
— Pour l'avoir vu là... Je ne lui avais jamais parlé.  
— C'est un étranger?  
— Un Américain, nommé Williams Watson.  
— Vous ne croyez pas que cet homme eût quelque intérêt?  
— Quel intérêt eût-il pu avoir? Du reste, je n'ai rien remarqué chez lui d'extraordinaire. Il a fait son devoir flegmatiquement. Il a senti sans doute, en touchant les cartes, que ces cartes n'étaient pas comme les autres, et il l'a dit.  
— Vous, vous n'avez rien soupçonné.  
— Rien... J'étais si loin de songer... un triporteur dans notre cercle si strict, si sévère... C'est la première fois que ça se voit... Quel bruit cela va faire?... Je n'y survivrai pas, Boislaurier... Mais c'est pour mon fils surtout, mon pauvre Maurice... Quel souvenir, quel nom je vais lui laisser!  
— Le duc sanglotait.  
— Le colonel cherchait à le consoler.  
— Tout n'est peut-être pas désespéré... Je vais voir cet homme, l'interroger...  
— Ce garçon.  
— Oui. Et je vais retourner au cercle, me porter garant de votre honorabilité... Et personne, je suppose, ne doutera de ma parole.  
— Je vous remercie d'avance, colonel, dit le duc, de vos bonnes dispositions, des efforts que vous tenterez, mais je crains bien que tout ne soit inutile... Il y a eu dans ma vie deux fautes que j'expie... Deux malédictions pèsent sur ma vie... celle de mon père, et celle de ma maîtresse et de

Le président. — Vous avez déclaré qu'on vous avait demandé des fonds pour le gouvernement.

M. de Lesseps. — C'est pour les besoins du gouvernement que M. Baihaut exigea la somme d'un million de la Société.

Le président. — En 1888, vous désiriez voir se réaliser l'émission des valeurs à lots.

A ce moment n'avez-vous pas fait une convention avec le baron de Reinach?

R. — Aucune.

D. — M. de Reinach n'a-t-il pas fait valoir auprès de vous les hautes relations qu'il pouvait mettre à votre service?

M. de Lesseps raconte alors la façon dont il entra en relations avec le baron de Reinach.

Le président. — Quand avez-vous signé un traité avec lui?

R. — Je n'en ai pas signé alors.

M. de Lesseps, avec beaucoup de clarté, explique comment, à l'exemple des établissements d'Etat, il a donné aux journalistes et aux financiers de grosses rémunérations.

Le président, l'interrompant encore, M. de Lesseps laisse échapper cette exclamation, qui produit un immense effet :

« Il faut que je m'explique ! »

« J'ai le temps, monsieur le président. »

M. de Lesseps raconte alors comment Reinach, mandataire de Herz, voulut le contraindre à verser dix ou douze millions, alors qu'au maximum il consentait à en accorder deux.

Il rappelle même cette boutade qu'il lança finalement à Reinach en refusant l'énorme subside :

« Le docteur Herz est insatiable. Il demande de l'argent aujourd'hui. Quand vous n'en aurez plus, il prendra votre paletot, votre chemise même et comme il est facétieux, il vous dira un jour : Mettez-vous dans le costume d'Adam, allez vous mettre la tête en bas et les pieds en haut et parcourez ainsi le chemin de la Bastille à la Madeleine. »

M. de Lesseps dit encore qu'il a ajouté : « Quand vous ferez ce voyage, je me mettrai sur le trottoir et non en votre compagnie. Dès lors, vous comprenez mon refus. »

A la suite de cette déclaration, dit M. de Lesseps, M. de Reinach ne revint pas, mais dès ce jour, Herz intrigue auprès des plus importants personnages pour m'amener à faire le gros versement que je refusais.

C'est dans ces conditions que je fus appelé au ministère de la guerre.

D. — Dites-nous dans quelles circonstances vous vous êtes rendu au ministère de la guerre.

R. — Un officier d'ordonnance du ministère de la guerre est venu à mon bureau et m'a dit que le ministre de la guerre désirait me parler.

son fils.

— Louise vit toujours? demanda le colonel.

— Je l'ai laissée vivante et son fils, mon fils aussi...

Boislaurier était resté rêveur.

Au bout d'un instant, il pressa la main du duc.

— Laissez-moi faire, dit-il. Je vais vous tirer de là.

— Dieu vous entende, mais je n'ai plus de courage.

Le colonel se précipita dehors, sauta dans une voiture et se fit conduire au cercle.

Ce qu'il voulait sauver surtout, c'était l'honneur, l'amour de sa fille et de Maurice. Les deux enfants étaient innocents. Ils mourraient de leur séparation, de leur avenir brisé.

Les salons du cercle étaient encore plein de monde quand Boislaurier entra.

Le comité dont le colonel faisait partie s'était réuni à la hâte et avait voté à l'unanimité l'exclusion du cercle du duc de Morlac.

A l'apparition de l'officier supérieur, il y eût parmi les membres un certain émoi. On n'ignorait pas que celui-ci venait de voir le duc, aussi attendait-on avec une sorte de curiosité impatiente ce qu'il allait dire.

— Je suis heureux, messieurs, dit le colonel, de vous voir réunis en grand nombre. Sur mon honneur de soldat, moi, Boislaurier, colonel, officier de la Légion d'honneur, je jure que M. de Morlac n'est pas coupable, et qu'il a été victime d'une infâme machination.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

7

LE

## GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

III

Le portier était maintenant à peu près habillé.

Il ouvrit la porte de sa loge et regarda du côté de l'hôtel.

— Je ne vois pas de lumière, dit-il. Les domestiques sont couchés. M. le duc aussi, peut-être.

— Vous le réveillerez, dit Boislaurier, c'est pour une chose très urgente.

— Et qui faudra-t-il annoncer à M. le duc?

— Le colonel Boislaurier.

Le portier se décida enfin à franchir le porron.

Il disparut quelques minutes à travers la maison sombre, puis il revint avec une lumière à la main.

— M. le duc n'est pas couché... M. le duc est dans son cabinet.

Le père de Blanche respira et se précipita sur les traces du concierge.

Ce dernier ouvrit une porte donnant sur le

couloir et s'effaça.

— Entrez, dit-il.

Le colonel franchit le seuil de la porte.

Le portier s'était éloigné.

Le duc de Morlac, livide, les yeux rouges, était étendu sur le canapé, abattu, semblant en proie au plus profond désespoir.

Au bruit produit par Boislaurier, il s'était dressé vivement.

— Ah! c'est vous, colonel?... Vous ne m'avez donc pas abandonné, vous?...

— Non, bégaya Boislaurier. Je viens d'apprendre, et je ne puis croire.

— Que je suis coupable?... Non, je ne le suis pas... Sur ce que j'ai de plus cher au monde, j'ignorais que ces cartes fussent marquées.

— Mais vous l'avez dit.

— J'ai juré sur l'honneur que j'étais innocent, on ne m'a pas cru. Je suis perdu, Boislaurier.

— Perdu? fit le colonel.

— Perdu sans espoir... Tout est contre moi. J'ai été pris la preuve du délit à la main.

— Et qui a pu.

— Je n'en sais rien.

— Comment vous expliquez-vous?

— Je me torture vainement à chercher.

— Il y a là sans doute quelque machination monstrueuse.

— Oui, c'est moi qu'on a visé... C'est moi qu'on voulait perdre...

— Qui?

— Je n'en sais rien.

— Quelque ennemi acharné.

— Je ne me connais pas d'ennemis.

— Qui vous a dénoncé.

D. — A quelle date ? N'est-ce pas le 12 juillet.  
R. — J'accepte cette date. Il est à peu près certain que c'est entre le vote de la loi et l'émission.

J'ai vu M. de Freycinet le 12 juillet ; le paiement a eu lieu le 17, m'étant rendu à son argumentation dans la limite de mes pouvoirs.

M. de Freycinet me tint ce langage : Je ne vous reçois pas comme ministre, mais comme gardien du parti républicain. Vous savez mon attachement pour la République, vous ne serez donc pas surpris.

J'ai entendu parler d'un procès que le baron de Reinach allait vous faire.

Deux hommes politiques considérables que je ne vous nommerai pas, sont venus me trouver et m'ont engagé à vous voir pour vous exposer la gravité de cette contestation.

Voyez donc Reinach pour arranger la question qu'il serait très désirable de voir trancher.

Je répondis à cela :  
Il s'agit non pas de M. de Reinach, mais d'une pression que M. Herz exerce sur lui.

Ils ont eu une foule d'affaires ensemble. Je ne sais pas pourquoi je paierai des dettes qui ne sont pas les miennes.

Il s'agit de dix ou douze millions.

M. de Freycinet me dit : Je ne veux pas savoir de quoi il s'agit, mais c'est mon conseil : arrangez-vous.

D. — Avez-vous cité le nom de Cornélius Herz devant M. de Freycinet.

R. — Oui, M. le président, et je l'affirme en dépit des dénégations de M. de Freycinet. Ce n'est pas une raison pour que je ne dise pas la vérité.

M. de Freycinet, qui est très bien élevé et très gracieux m'a reconduit à la porte et m'a quitté en me disant encore :  
« Tâchez d'arranger ça. »

Avant de le quitter je lui dis que je ne craignais aucun procès de Reinach et qu'il s'agissait d'une pression de Cornélius Herz.

Herz, à cette époque, réfugié en Allemagne, à Francfort, bombardait alors la France d'injures et les ministres connaissaient les télégrammes envoyés par Herz.

Malgré mes demandes répétées depuis trois mois, on s'est refusé à ouvrir et à me communiquer les ballots de dépêches dont on doit trouver encore trace dans les dossiers de l'administration.

M. de Freycinet m'a ainsi amené à verser l'argent de Herz comme j'ai été conduit plus tard par MM. Clémenceau et Floquet à faire d'autres paiements. Tous leurs efforts tendaient à m'amener à verser les dix ou douze millions exigés par Cornélius Herz.

Ayant visité M. de Freycinet le 12 juillet, je payai près de cinq millions à Herz, le 17 du même mois.

Le président. — Avez-vous fait d'autre visite à M. de Freycinet ?

R. — Non.

D. — Comment avez-vous vu M. Clémenceau ?

R. — M. Clémenceau m'a fait prier de passer chez lui.

Sa conversation et la mienne ont été les mêmes qu'avec M. de Freycinet.

Je puis dire de mon entrevue avec M. Floquet ce que j'ai énoncé pour les deux autres.

En somme, M. Clémenceau et M. Floquet m'ont exprimé le vœu de voir compléter le versement fait.

« Payez donc quelque chose, » m'ont-ils dit,

en vertu d'une argumentation absolument analogue à celle de M. de Freycinet.

D. — Dans quelles circonstances avez-vous vu M. Floquet ?

R. — J'étais un matin, vers onze heures, dans le bureau de mon père, après la visite chez M. Clémenceau, et comme on avait vu les résultats insignifiants de la démarche de M. de Freycinet et les conséquences nulles de l'entrevue Clémenceau, on vint dire à mon père : On vous demande au téléphone du ministère de l'intérieur et de la présidence de la Chambre.

Mon père et moi nous nous rendîmes ensemble chez M. Floquet, qui nous mandait ainsi.

Je dis à M. Floquet ce que j'avais dit aux autres. Je lui expliquai ma situation et lui me répondit en me quittant, avec indignation et un geste énergique :

« A votre place, je ferais comme vous. »

Ce fut notre dernier mot dans cette circonstance.

D. — Je ne vois pas ce que vous pouvez induire de ces démarches.

R. — Quand je suis arrivé chez le juge d'instruction Prinet, je ne parlais d'aucun de ces faits, mais quand M. de Franqueville m'expliqua qu'il voulait la vérité, je considérai de mon devoir de dire cette vérité entière sur tous les faits.

C'est donc à M. de Franqueville qu'il faut demander pourquoi il m'a posé les questions qui m'ont porté à révéler ces faits.

Pourquoi m'imputer, du reste, la responsabilité du versement que la justice accuse ?

M. Rouvier est hors de cause et je l'en félicite.

Il y a eu une somme donnée à M. Albert Grévy, mais lui et d'autres ont été mis hors du débat, parce qu'il a été constaté qu'ils avaient touché à l'occasion d'engagements antérieurs et personnels de M. de Reinach.

Pour moi, je n'étais pas au courant des paiements de M. de Reinach, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il représentait un système mystérieux qui tendait à me prendre dix à douze millions.

D. — Voulez-vous vous expliquer sur vos relations avec Arton ?

R. — Très facilement.

M. de Lesseps explique alors comment il a fait la connaissance d'Arton en 1886, sur la présentation du ministre Barbe et sur la recommandation de M. Naquet.

Il finit même sans fournir sur l'aventurier défailant ou sur le personnage qu'il servait, les révélations espérées.

Mais l'avocat général veut tirer grief d'une part de fondateur dans le Panama octroyée à M. Levasseur et refusée par lui, et alors qu'il avait déclaré n'avoir plus rien à dire sur Arton ou ses amis, voici le récit que fait instantanément M. de Lesseps et qui produit un mouvement indicible.

M. de Lesseps. — En ce qui concerne Arton, j'avais omis de dire qu'il était venu me trouver de la part de M. Floquet, me disant que le ministre se trouvait dans un très grand embarras, obligé qu'il avait été de soutenir une campagne antiboulangiste très sérieuse dans le Nord.

Si vous pouviez, dit Arton, rendre le service à Floquet de le comprendre pour 300,000 francs dans vos dépenses de publicité, il vous en serait reconnaissant. Vous paieriez ainsi directement d'après les indications qu'il vous fournirait.

Je répondis que je ne le ferais que si M. Floquet me le demandait lui-même.

Le lendemain ou le surlendemain M. Arton revient me trouver et me dit : « M. Floquet vous recevra tel jour, à telle heure ».

Je vis effectivement M. Floquet qui me dit, après m'avoir exposé le service très réel qu'il me demandait, qu'il ne voulait cependant rien obtenir qui ne fût correct. Le président du Conseil ajouta même : « Si les usages administratifs vous défendaient de me satisfaire, je ne vous en voudrais pas du refus ».

La politique a ses nécessités :

Il me semble qu'en présence de la demande très galamment faite par le président du Conseil, il m'était impossible de ne pas rendre service très galamment. Je dis alors à M. Floquet :

« Me direz-vous vous-même ce que vous désirez ou me le ferez-vous dire par M. Arton ? »

Il répondit :

« Parfaitement, c'est par M. Arton ? »

Quand vint le règlement de compte, Arton m'apporta, au nom de M. Floquet, des règlements successifs à l'adresse de journaux que je soldai et voici comment :

Pour ne pas dépasser les 300,000 francs consentis, je créai un certain nombre de chèques que je livrai avec cette lettre placée dans l'angle : F. Je dis alors à mon caissier : « Vous mettez à part tout ce qui portera la lettre F, nous en ferons un compte à part, et quand nous serons à 300,000 francs, nous dirons : c'est fini, c'est assez ! » (Cette déclaration suscite de vifs mouvements dans la salle).

D. — Avant le vote de la loi, le président du Conseil vous aurait aussi fait venir.

R. — Oui. Absolument.

L'effet produit est immense. C'est sur ce mot, du reste, que l'audience est levée et la suite du débat renvoyée à demain.

De l'avis de tous, M. de Lesseps a réellement conduit le débat et, cette fois, il a prouvé qu'il ne se laisserait pas condamner sans livrer tous ceux auxquels il peut à bon droit attribuer son infortune.

Interrogatoire de M. Baïhaut

D. — Vous avez, au cours du premier interrogatoire que l'on vous a fait subir, protesté avec indignation contre les faits qu'on vous reprochait. Plus tard, vous avez fait des aveux complets. Etes-vous décidé à les réitérer devant la Cour ?

R. — Je voudrais avant m'expliquer sur les faits qui me sont reprochés, faire une déclaration à MM. les jurés et à la Cour.

Je suis coupable, oui, et j'en fais publiquement l'aveu, de même que j'ai manifesté un sincère regret.

Depuis quatre mois, je suis enfermé dans une cellule. Souvent, dans ma solitude, en réfléchissant au passé, je me suis demandé comment et par quelle aberration j'avais pu commettre un tel acte.

J'ai été un républicain sincère. J'ai un passé de travail et d'honnêteté, je l'ai brisé en une heure par un coup de folie. Je demande pardon à mon pays d'avoir risqué de compromettre sa dignité.

Je m'incline par avance devant l'arrêt qui sera rendu.

J'ai eu tort de ne point avoir fait de suite des aveux. Cependant on reconnaîtra que mes aveux ont été spontanés, alors que j'ignorais que des perquisitions avaient été faites et que les preuves de ma culpabilité avaient été recueillies au Crédit lyonnais où je possédais un coffre-fort.

Je réitérerai devant la Cour ce que j'ai dit à MM. les jurés et à la Cour.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 144

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

X

LE QUATORZE MAI

Champion et martyr de la liberté de conscience qu'il voulait fonder par sa République chrétienne, il fut en même temps le plus français des rois de France.

Quand le carrosse, avec le roi mort, eût pénétré dans la cour du Louvre, Concini courut à la chambre de la reine.

A travers la porte entrebâillée, il se contenta de jeter ces mots :

— E amazzalo. (Il est tué !)

D'Épernon, lui qui s'était écrié au moment où Saint-Michel, l'un des gentilshommes, voulait immoler l'assassin à côté du carrosse : « N'en faites rien, le roi n'a pas de mal ; » d'Épernon ne tarda pas à s'inquiéter. Il courut à l'hôtel de Retz et fit transporter Ravailiac chez lui.

Le meurtrier y resta trois jours. Le duc l'en-

doctrina-t-il et lui promit-il la vie sauve ?

On l'a supposé. Le fait est que Ravailiac ne nomma aucun complice tant que dura l'information.

Le père Cotton voulut également s'aboucher avec Ravailiac. Il alla le voir dans la prison de la Conciergerie où on l'avait transféré. L'Estoile rapporte qu'il lui dit « de prendre garde à ses paroles » et qu'il voulut lui faire croire qu'il était huguenot.

Quelque temps après, une querelle étant survenue entre le même père et M. de Loménie, celui-ci, en plein conseil, suivant l'Estoile encore, dit au jésuite « que c'était lui et ceux de sa société qui avaient tué le roi. »

Il parut de nombreux écrits qui accusèrent la marquise de Verneuil, le duc d'Épernon, les jésuites, les Concini d'avoir été les instigateurs du crime. C'était bien l'opinion du temps.

Du haut de la chaire, le père Portugais, cordelier, et plusieurs curés de Paris, notamment ceux de Saint-Barthélemy et de Saint-Paul, taxèrent les jésuites d'être fauteurs et complices de l'assassinat.

Le meurtre commis sur la personne du roi Henri IV ne devait être, à ce qu'il paraît, que le prélude de l'exécution d'un plan plus vaste.

Un gentilhomme, voyant les dames de la reine pleurer après l'événement s'en moqua et leur dit : Vous en verrez bien d'autres, et les avertit de garder leurs larmes pour une occasion qui se présenterait bientôt.

La veuve du capitaine Saint-Mathieu conseilla à une parisienne de quitter la capitale.

« — Pourquoi cela ? » demanda-t-elle.

« — C'est parce qu'avant qu'il soit huit jours,

il arrivera de grands malheurs dans cette ville. »

Sully se renferma dans l'Arsenal et le mit en défense. Les protestants alarmés se barricadèrent dans leurs maisons.

Pendant une nuit, on entendit crier dans les rues : Aux armes !

On voulait produire un mouvement, mais les crieurs furent battus et mis en fuite par la milice parisienne. L'exécution du projet sanguinaire fut manquée. « Le peuple de Paris, dit l'Estoile, était las et recru des tromperies des grands.

Quoiqu'il en soit, la douleur et la consternation furent extrêmes, quand la nouvelle de la mort de Henri IV se répandit dans les différents quartiers de la ville.

— Le roi est mort !

Ce mot sinistre vola de bouche en bouche. Les portes et les boutiques se fermèrent. On n'entendait de tous côtés que clameurs et gémissements. On courait éperdu par les rues, on embrassait ses amis sans leur dire autre chose, sinon :

— Ah ! quel malheur !

Des femmes échevelées hurlaient et se lamentaient. Les pères disaient à leurs enfants :

— Que deviendrez-vous, mes enfants, vous avez perdu votre père !

Ainsi fut pleuré Henri IV :

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Il mourut âgé de cinquante-sept ans. Son corps fut ouvert en présence de vingt-six médecins et chirurgiens qui lui trouvèrent tous les organes si sains, que dans le cours de la nature, suivant eux, il pouvait encore vivre trente ans.

Le procès de Ravailiac avait été instruit par le Parlement.

Je n'ai pas dissimulé à l'instruction et je ne dissimulerai pas d'avantage ici que l'argent que j'ai demandé à la Compagnie était destiné à mes besoins personnels.

M. Baïhaut expose comment, en sa qualité de ministre des Travaux publics, il eut à s'occuper du Panama.

C'est lui qui envoya M. l'ingénieur Rousseau à Panama.

Arrivant aux négociations qui furent entamées par l'intermédiaire de M. Blondin, M. Baïhaut déclare qu'il n'a jamais été question entre lui et M. Fontane ni de publicité, ni de concours pour des besoins gouvernementaux.

Je dirai, déclare le prévenu, toute la vérité.

Le 18 juin, M. Blondin me remit chez moi 250,000 fr. ; je lui en ai donné 50,000 pour sa commission.

Quelques jours plus tard, il me rapporta 125,000 fr. au Sénat ; je lui en donnais de nouveau 25,000.

Il a donc touché 75,000 fr. J'ai eu pour ma part 300,000 fr., que le lendemain je convertis en rente italienne.

Je termine en manifestant de nouveau mon regret et mon désespoir.

Interrogatoire de M. Blondin

Blondin, qui fut le négociateur, est entendu à son tour.

Je suis, dit-il, l'objet de deux accusations ; de la part de M. Baïhaut d'abord, qui fut autrefois mon ami, puis de M. de Lesseps.

Je jure ici que je n'ai jamais rien touché et que je n'ai jamais fait de démarches dans un but de corruption.

Blondin dit qu'il n'est ni un malin ni un imbécile et qu'il ne se serait pas contenté d'une si faible somme comme rémunération d'un tel service.

Il reconnaît avoir été chez M. Fontane, mais d'une façon désintéressée.

Il croyait faire une démarche honnête.

D. — C'est vous qui avez réglé avec M. de Lesseps la date des échéances.

R. — Non, c'est M. de Lesseps qui les a fixées lui-même.

Un débat s'engage à ce sujet ; il en résulte que les dates ont été arrêtées d'un commun accord.

D. — C'est vous qui êtes allé toucher les 250 premiers mille francs ; où êtes-vous allé pour cela ?

R. — Chez M. Fontane.

D. — On vous a payé en billets de mille ? M. Fontane était-il là ?

R. — Je ne me souviens pas exactement, cependant je ne crois pas. Je n'ai pas prêté plus d'attention que cela, ne sachant pas que ma visite avait un caractère criminel.

D. — Mais cependant pourquoi n'avez-vous pas donné de reçu ?

R. — J'étais un intermédiaire, je n'avais pas à en donner.

D. — En un mot, vous niez avoir touché quelque chose et dites avoir eu en toute cette affaire une situation complètement désintéressée ?

R. — Je l'affirme.

M. Baïhaut. — Le malheur d'autrui n'adoucirait pas le mien. Je ne veux pas chercher à décharger ma part de responsabilité, mais je ne veux non plus accepter celle des autres.

J'affirme que M. Blondin a touché.

M. Baïhaut explique quels sentiments l'agitèrent quand il revint à l'instruction sur les déclara-

Nous l'avons déjà dit, le fanatique ne nomma aucun complice tant que dura l'information. Il résista aux tortures de la question préparatoire. Confronté avec lui, le père Daubigny affirma n'avoir jamais vu l'accusé, « qu'il sache. »

On condamna Ravailiac à être écartelé en place de Grève, où il devait être préalablement « tenaillé aux mamelles, bras, cuisses, gras de jambe, la main droite tenant le couteau duquel a commis le régicide et brûlée de feu et de soufre, et sur les endroits où sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix-résine en flamme, de la cire et du soufre fondus ensemble. »

Le jour de l'exécution, au moment de sortir de la Conciergerie, Ravailiac blasphémait encore son roi et glorifiait son crime. Espérait-il la vie sauve, ou comptait-il sur un tumulte pour le délivrer.

Son étonnement fut grand quand il se vit accueilli par les huées du peuple, les menaces et les malédictions. Dès lors, il baissa la tête.

Au milieu des hurlements, il arriva à Notre-Dame pour faire amende honorable.

Il se jeta la face contre terre, et pour la première fois montra du repentir.

Sur l'échafaud, on le coucha sur le dos et on lui attacha les chevaux aux pieds et aux mains.

Pendant que sa main brûlait, il eût le courage de lever la tête pour la regarder brûler.

Puis on le tenailla. Ce fut alors qu'il commença de crier.

(A suivre).

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

rations qu'il avait faites au sujet de M. Blondin. Il l'avait vu malade et la pitié s'était emparée de lui. Aussi rétracta-t-il ce qu'il avait dit précédemment.

Mais voyant plus tard qu'il ne cherchait qu'à se dégager et qu'il jouait vis-à-vis de lui un rôle étrange, il changea d'avis et revint sur ses déclarations, affirmant nettement que M. Blondin avait touché 75,000 fr.

Une question est posée à M. de Lesseps au sujet de cette expression qu'on lui attribue : « Je suis écorché » et qui a trait au marché qui fut conclu entre lui et M. Baihaut.

M. de Lesseps reconnaît le fait.

M. Baihaut, sur une question du président, répète qu'il a dit la vérité tout entière.

M. de Lesseps n'a jamais pu se méprendre sur sa démarche, dit-il ; il n'a jamais ignoré que cet argent fut destiné à mes besoins personnels.

**Interrogatoire de M. Béral**

M. Béral, sénateur, est ensuite interrogé.

D. — Vous avez reçu un chèque de 40,000 fr. du baron de Reinach. N'était-ce pas la rémunération du discours que vous avez prononcé au Sénat et le prix de votre vote.

R. — C'était le paiement d'honoraires que me devait M. de Reinach depuis 1884, pour conseils donnés au sujet d'une affaire de chemins de fer.

D. — A quel propos ces conseils techniques ?

R. — C'était pour des études en qualité d'ingénieur. M. de Reinach, qui connaissait ma compétence, s'était adressé à moi en plusieurs circonstances, notamment pour une ligne de chemins de fer en Tunisie. M. de Reinach ne me demandait pas des travaux, mais des conseils, de simples notes.

D. — Pouvez-vous produire les minutes ?

R. — Je n'en faisais pas, il se contentait d'explications orales.

D. — Comment avez-vous attendu si longtemps pour réclamer le règlement ?

R. — J'y faisais seulement allusion ; je ne réclamaï point (Rires) ; je ne me serais jamais douté, dit-il, de la provenance des fonds que j'ai touchés.

Le président. — Vous figurez sur la liste Stéphane ?

R. — Je ne dis pas non. Je répète que j'ai reçu un chèque en paiement d'honoraires, voilà tout.

D. — Avez-vous des pièces qui puissent prouver vos relations avec M. de Reinach ?

R. — Mon défenseur les possède dans son dossier.

Celui-ci, en effet, les fait passer à la cour.

M. Béral ajoute que jamais le juge d'instruction ne les lui a réclamées. Il dit en terminant qu'il a été tellement bouleversé par l'accusation portée contre lui, qu'il n'a même pas pensé à parler des lettres qui constituent aujourd'hui sa justification. (Marques d'étonnement).

**INFORMATIONS**

**Entre Français et Allemands**

L'affaire Servan-Cietsch est terminée par une lettre du capitaine allemand qui affirme sur l'honneur qu'il ne s'était pas servi des expressions injurieuses à lui imputées. Les témoins de M. Servan expriment cette opinion à leur client : « Ou l'affirmation du capitaine Cietsch est celle d'un homme d'honneur et doit dès lors être considérée par nous comme telle et l'injure n'existe plus, ou bien, ce qui nous répugnerait à supposer, sa lettre ne constituerait qu'un mensonge flagrant dont l'auteur deviendrait à nos yeux absolument indigne de l'honneur que vous lui feriez en vous mesurant avec lui. »

En résumé, l'affaire est close à la satisfaction de l'honneur français.

**Arton**

On télégraphie de Buda-Pesth : « Il n'y a absolument rien de fondé dans la nouvelle d'après laquelle on aurait trouvé un cadavre répondant au signalement d'Arton. »

**Encore le Panama**

Le Figaro prétend que le carnet d'Arton, qui fut saisi à la banque Offray et qui a été versé, au dossier du Panama, contient les noms de plusieurs députés, lesquels avaient déjà été interrogés par le juge Franqueville et avaient fourni des explications satisfaisantes.

On parle d'une nouvelle enquête et de nouvelles poursuites.

**En Espagne**

Les manifestations républicaines ont été dispersées par la gendarmerie.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Inspecteur général**

Nos écoles primaires ont été visitées ces jours-ci par M. Steeg.

**Inspection universitaire**

Nous apprenons que le Lycée Gambetta de Cahors, a eu vendredi matin la visite de MM. Robert, inspecteur général des lettres, et Pruvost, inspecteur général des sciences.

**L'Affaire du « Crédit du Lot »**

L'affaire du *Crédit du Lot* fut appelée jeudi devant le Tribunal de commerce. En présence de la plainte déposée au Parquet par le syndicat des actionnaires, les juges consulaires ont ajourné ce procès jusqu'après la décision qui sera prise par le Juge d'instruction.

**Acte de probité**

Le 14 février dernier, en revenant de la trésorerie, M. Vidal, commis des ponts et chaussées, laissa tomber quatre billets de banque dont deux de 100 fr. et les deux autres de 50.

A peine avait-il fait quelques pas qu'un jeune garçon le rejoignit et lui remit les billets en question. C'était le jeune Génies Marcel, fils du gendarme Génies de la brigade de Cahors.

**Concours spécial de la race des Causses du Lot**

Conformément au vœu émis par le Parlement et suivant l'avis exprimé par la commission extraparlementaire du ministère de l'agriculture, M. le ministre vient de décider qu'un concours de la race des Causses du Lot aurait lieu en 1893 dans ce département.

Ce concours ne devra pas être un concours départemental réservé exclusivement aux éleveurs de la race des Causses du Lot dans ce département, tous les agriculteurs faisant l'élevage de cette race devront au contraire y être admis sans condition de résidence.

Une commission départementale sera chargée d'établir un projet de programme.

Tous les frais d'organisation matérielle seront à la charge de la ville choisie comme siège du concours.

M. le ministre de l'agriculture décernera les récompenses comme pour les concours régionaux jusqu'à concurrence de 2,500 francs, médailles comprises.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Le tribunal civil de Cahors, jugeant correctionnellement, a condamné, dans son audience du 7 mars, Etienne Rigal, âgé de 49 ans, raccommodeur de parapluies, sans domicile fixe, à 6 jours de prison, pour insultes au maire de Sauzet.

J. K..., âgé de 43 ans, charpentier, sans domicile fixe, a été condamné, pour mendicité, à 3 jours de prison avec application de la loi Bérenger.

**Audience du 9 mars**

Dans cette audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

1° Fourès, journalier à Cahors, 6 mois de prison ;

Les frères Terret, de Cremps, à 3 mois et un jour chacun ;

Ces trois individus, dont nous avons annoncé l'arrestation, avaient volé deux lapins à M<sup>me</sup> veuve Vigouroux, à Cabessut.

2° 25 fr. d'amende, pour s'être dé livré elle-même un faux certificat d'indigence, à la femme Caminade, de Sénailac. Cette femme, pendant que son époux était maire de la commune, s'était servie du sceau de la mairie pour timbrer le certificat avec lequel elle espérait obtenir un prix réduit pour se rendre à Bordeaux.

3° 16 fr. d'amende, pour rébellion envers les gendarmes, au sieur Boyer, Augustin, cordonnier à Aujols.

4° 8 jours de prison, pour insultes envers M. Bladinières, employé d'octroi, qui lui avait dressé procès-verbal pour contrebande d'allumettes, au sieur Bousquet, de Cahors.

5° Un mois de prison au sieur Luzergues, de Puy-l'Évêque, pour vols : 1° de 9 fr. 25 à Florentie, domestique ; 2° d'un sécateur à Roux ; 3° de 17 fr. 30 à Costes, domestique.

6° 5 fr. d'amende, pour contravention à la police des chemins de fer, à chacune des sœurs Talut, de Bouziès-Haut.

7° 2 jours de prison, pour coups et blessures sur la personne du sieur Déjean, à Jean Sébal, de Bach.

**Le crime du Bourg**

Julie Rieu, épouse Delmas, l'auteur présumé du crime du Bourg, a été écrouée à la maison d'arrêt de Figeac ; mais avant son incarcération elle a subi un long interrogatoire devant le juge d'instruction.

Pendant tout le temps qu'a duré cet interrogatoire, un nombre considérable de curieux a stationné devant le palais de justice, sur le boulevard Labernade.

Les antécédents de cette femme sont très mauvais. Mère de trois enfants, elle s'est vue judiciairement enlever ces droits maternels. Son casier judiciaire mentionne, parait-il, sept condamnations pour vol. On va jusqu'à prétendre qu'elle aurait refusé de faire connaître le lieu où résident actuellement ses enfants.

**Montcuq**

Un public intéressé, venu des diverses communes du canton, a assisté, dimanche dernier, à la leçon de greffage donnée dans une des salles de l'hôtel de ville.

**Lentillac-près-Figeac**

Favorisée par un temps splendide, la foire du 7 mars a été très belle.

Il s'est fait de nombreuses transactions sur les bœufs, avec une hausse assez sensible.

Quelques ventes de moutons gras à de bons prix.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 4 au 11 mars 1893

**Naissances**

Dajeau Marguerite-Juliette-Raymonde, place des Petites-Bougeries, 14.

Bicam Elodie-Marceline, à Puyrolis.

Lafon Jeanne-Rosa, rue du Rempart, 28.

Alibert Georges-Louis, Hôtel de la Préfecture.

Conduché Léon-François, place Thiers, 13.

**Décès**

Verrail Hermance-Léonie, s. p. 18 ans, célibataire, rue des Elus, 8.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 12 MARS 1893

de 4 à 5 heures du soir (*Allées Fénélon*)

Le Pilote (Pas redoublé) Sellenich.

Le Dieu et la Bayadère (ouvert.) Auber.

La Fille de M<sup>me</sup> Angot (valse) Lecoq.

Variations pour flûte Boehm.

exécutées par M. Thomassini.

Marche de Sobieski L. de Rillé.

**THEATRE DE CAHORS**

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

**Tournée de M. Simon**

Dimanche 12 mars

M. TALBOT. — M<sup>me</sup> MARIE KOLB

**MONSIEUR CHASSE**

Comédie en 3 actes de Georges Feydau

**Le Malade imaginaire**

Comédie en 3 actes en vers de Molière

Un véritable régal que cette représentation du *Malade Imaginaire* et de *Monsieur Chasse* ! Le public Toulousain, comprenant quelle bonne aubaine lui était offerte, s'était rendu en foule au Théâtre ; la salle était comble ; toutes les loges étaient occupées. Aucun de ceux qui avaient eu confiance en la réputation des artistes que M. Simon groupe autour de lui, n'a eu à se repentir de s'être dérangé. L'interprétation des deux pièces portées au programme a été très bonne dans l'ensemble, et parfois absolument supérieure.

Le rideau s'est levé sur le décor du *Malade Imaginaire* ; Argan-Talbot examine le compte de son apothicaire qui lui a fourni des tas de médecines et qui, noblesse oblige, veut les faire payer très cher. L'excellent sociétaire de la Comédie-Française joue avec un art et une vérité qui tiennent du prodige le personnage de Molière ; il a été applaudi... comme méritait d'être applaudi les grands artistes de sa valeur.

A côté de lui, M<sup>me</sup> Marie Kolb a su se tailler un très significatif triomphe ; quelle charmante Toinette ! Elle joue dans la tradition ; elle est de la grande école de ces comédiennes qui, dédaigneuses des succès d'autant plus bruyants qu'ils sont plus faciles, se sont astreintes, malgré leurs précieux dons naturels, à étudier le métier. Aussi quelle admirable diction, quelle netteté d'articulation, quel charme dans ce débit où chaque mot est mis en sa pleine valeur ! Le public, ravi, a prodigué ses applaudissements.

*Monsieur Chasse* est une désopilante folie de M. Georges Feydau qui a été enlevée avec infiniment d'entrain par tous les artistes, au milieu du fou rire de la salle.

Mardi prochain, la troupe de M. GUYOT nous donnera la **JOLIE PARFUMEUSE**, opérette en 3 actes, au bénéfice de M. COULON.

**BUREAU DE BIENFAISANCE DE CAHORS**

**VENTE PAR ADJUDICATION d'un jardin situé sur l'Avenue de l'Abattoir**

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 9 avril 1893, jour de dimanche, à 2 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à la vente par adjudication et en deux lots, d'un jardin appartenant au Bureau de Bienfaisance et situé sur l'avenue de l'Abattoir, d'une contenance approximative de 783 mètres carrés, sur la mise à prix, savoir :

Le premier Lot comprenant la partie Nord contiguë à la rue des Capucins..... 1600 fr.

Le deuxième Lot comprenant la partie Sud, contiguë au jardin de M. Lescaïe..... 1500 fr.

Le tout sera vendu conformément aux clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé au secrétariat du Bureau de Bienfaisance, rue Saint-James, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Dernières nouvelles**

**Le procès du Panama**

AUDITION DES TÉMOINS

M. Flory explique la comptabilité. Sur un milliard et demi, 550 millions tout au plus ont été employés aux travaux.

M. Salis déclare avoir entendu M. Yves Guyot affirmer que, dans le conseil des ministres, M. Constans avait annoncé qu'il allait remettre à M. Carnot, une liste de 106 personnes ayant tripoté dans le Panama.

M. Stéphane, employé chez Propper, déclare qu'il est allé chez M. Clémenceau porter la liste dictée par Reinach.

Cette déposition produit un effet immense. M. Floquet est interpellé par l'avocat de M. de Lesseps, au sujet des 300,000 fr. demandés et donnés pour l'élection contre Boulanger.

M. Floquet nie.

M. de Lesseps maintient son accusation. M. Floquet veut expliquer son entrevue avec M. de Lesseps par son intérêt pour l'affaire. Mais il ne se souvient pas de ce que lui aurait dit M. de Lesseps. Il n'a été mêlé à aucune opération.

Après M. Floquet, on entend pendant deux heures les dépositions de M. Clémenceau et de M. de Freycinet. M. Clémenceau est forcé d'avouer sa démarche avec M. Ranc chez M. de Freycinet pour amener M. de Lesseps à verser 12 millions. M. de Freycinet reconnaît son intervention.

**Démission de M. Brisson**

M. Brisson a donné sa démission de président de la commission d'enquête, pour cause de maladie.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

Depuis la liquidation, le marché manque complètement d'animation. On se trouve en présence d'une grande abondance de l'argent avec laquelle il est bien difficile de baisser, et d'autre part les grandes valeurs sont à un tel taux qu'un mouvement en avant d'un peu d'étendue est presque impossible. Les affaires commerciales et industrielles ne sont pas brillantes.

L'3 0/0 est à 98.40.

On a encore en liquidation pratiqué quelques reports sur les sociétés de crédit, mais de moindre importance que précédemment.

Le Crédit Foncier oscille entre 990 et 1000. Les obligations foncières et communales ont toujours un marché suivi.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 777.50. Le conseil d'administration vient de décider qu'il proposerait la distribution d'un dividende de 30 fr.

La Société Générale est toujours ferme. Cette bonne tenue est due à la facilité des dividendes. Cette année, à l'assemblée du 25 mars, on votera une somme de 12 fr.50 par action.

Le Comptoir National d'Escompte dont la clientèle s'accroît tous les jours, ne s'écarte guère du cours de 500.

Nos grands chemins, avec une amélioration sensible des recettes, se maintiennent très fermes. Le Lyon et l'Orléans ont presque regagné leurs plus hauts cours. Les obligations des chemins économiques ont été l'objet de bonnes demandes.

Notons un nouveau progrès sur les obligations des Immeubles de France qui sont recherchés par l'épargne.

Le Suez est lourd, les dernières recettes sont peu satisfaisantes.

La rente Italienne a donné lieu à un marché assez animé. On a à un moment donné franchi le cours de 93. Il est bien difficile qu'on aille beaucoup plus haut.

L'Extérieure a réalisé une avance sensible, on parle de grosses opérations financières.

La hausse du Portugais est tout à fait illogique. Elle provient uniquement du fait du découvert qui de temps en temps éprouve le besoin de se racheter.

Les fonds ottomans conservent toujours de bonnes tendances.

Les fonds Egyptiens sont toujours recherchés mais varient peu.

En Banque, les parts de Soufres Romains se sont facilement maintenues à leurs cours précédents, on sait que la Compagnie va accroître son domaine et par suite donner à son exploitation une grande extension.

L'ingénieur français chargé de l'entreprise du chemin de fer National de l'Equateur s'est, dès son arrivée à Quito mis en rapport avec les pouvoirs publics. De ce chef, cette affaire va recevoir une grande impulsion qui ne peut que profiter aux obligations.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.



**ASPERGES D'ARGENTEUIL**

100 griffes avec méthode de culture contre mandat-poste 6 fr. 60. Camille LANSON, à Montesson-d'Argenteuil, par Chatou (S.-et-O.).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PAQUES 1893

Extension de la durée de validité des Billets

ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 11 Avril inclus, la durée de validité de ses Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du Mercredi 29 Mars au Lundi 10 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE

FOIRE DE SÉVILLE

1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
50, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LA DÉBÂCLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 40 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin :

« Vous allez publier *La Débâcle* et vous me demandez quelques lignes de préface.

» D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

» Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement : l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

» Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse ! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

*La Débâcle* est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8° Jésus, paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de sept francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

Important pour les marchands de faux

Une Société, composée de forges de premier rang pour la fabrication des faux, désire se mettre en rapport avec des maisons sérieuses pour la vente d'une faux spéciale qui a eu un succès immense dans tous les pays. Partout où cette faux spéciale a paru, elle a surpassé en très peu de temps toutes les autres faux de la concurrence par son tranchant supérieur garanti. La Société n'épargnera aucun sacrifice pour l'introduction de sa marque spéciale et fera les concessions les plus larges pour les premières années. Messieurs les marchands sont priés de s'adresser, en indiquant le chiffre de leur vente annuelle, à H. V., à l'agence Lagrange, Cerf et Cie, 8, place Bourse, Paris.



COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER

1<sup>res</sup> Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY PARIS

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

CAPSULES DE

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.

Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.

DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun. PARIS

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. 1.asserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0<sup>fr</sup> 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

OUTILS POUR AMATEURS

et INDUSTRIE. Fournitures pour DÉCOUPAGE

TOURS — MACHINES

Catalogue, 500 figures, contre 25 cent.

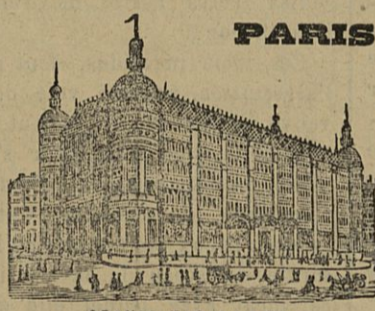
LE MELLE, breveté s. g. d. g., 3, r. de la Fidélité, PARIS

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup> à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>

PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix. Expéditions franco à partir de 25 francs

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.